



---

# communiqué

---

Date **Le 4 mars 1994**

N° 36

Pour publication

## **LE CANADA ACCUEILLE FAVORABLEMENT LA CRÉATION D'UN POSTE DE RAPPORTEUR SPÉCIAL DE L'ONU SUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES**

Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, a accueilli favorablement la décision prise aujourd'hui par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies de nommer un rapporteur spécial sur la violence contre les femmes.

«La nomination d'un rapporteur spécial témoigne d'un engagement ferme de la part des États membres des Nations Unies en vue d'éliminer la violence contre les femmes, une des formes les plus graves et les plus répandues de violation des droits de la personne. Je me réjouis tout particulièrement du leadership exercé par le Canada dans l'initiative qui a abouti à cette décision», a déclaré M. Ouellet.

Le ministre a également fait remarquer que les progrès réalisés au chapitre des droits de la femme, y compris le droit d'être à l'abri de la violence, sont essentiels à l'avancement universel des droits de la personne et que cette décision survient quelques jours seulement avant la célébration de la Journée internationale de la femme, le 8 mars.

La création de l'important poste de rapporteur spécial sur la violence contre les femmes était un élément essentiel de la résolution proposée par le Canada concernant une meilleure intégration des droits de la femme aux mécanismes de l'ONU visant à assurer le respect des droits de la personne. Cette mesure suit de près une autre initiative canadienne qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée générale, en décembre 1993, de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence contre les femmes.

Le rapporteur spécial recommandera des mesures, à la fois à l'échelle nationale et internationale, propres à éliminer la violence contre les femmes. Il s'inspirera, pour formuler ses recommandations, des renseignements qu'il aura recueillis auprès des gouvernements, des institutions spécialisées de l'ONU et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales, y compris les mouvements féminins. Le rapporteur spécial fera

rapport annuellement à la Commission des droits de l'homme, dès 1995.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874